

REPUBLIQUE FRANCAISE



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE
SAINT-MARTIN

REUNION DU CONSEIL TERRITORIAL
DU 12 AVRIL 2021

Hôtel de la Collectivité - Marigot - 97150 SAINT-MARTIN
Tel : 0590 87 50 04 - Fax 0590 87 88 53



COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

REUNION DU CONSEIL TERRITORIAL

Service des Assemblées


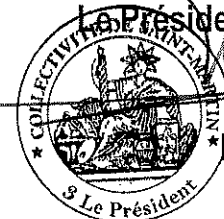
Saint Martin, le 29 mars 2021.

Objet : Convocation.

Mesdames, Messieurs, les Conseillers Territoriaux,

En application de l'article LO 6321-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous convie à la réunion du Conseil territorial en date du **lundi 12 avril 2021 à 9 heures 00** dans la Salle des délibérations de l'Hôtel de la Collectivité.

Je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs, les Conseillers Territoriaux**, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil territorial,

 **Daniel GIBBES**

CONSEIL TERRITORIAL

DU 12 AVRIL 2021

ORDRE DU JOUR

- 1- Autorisation et vote sur la base de l'article LO 6361-4 des autorisations de programme et crédits de paiements.
 - 2- Vote du Budget Primitif 2021.
- Questions divers

RAPPORT N°1 AU CONSEIL TERRITORIAL

Objet : Autorisation et vote sur la base de l'article LO 6361-4 des autorisations de programme et crédits de paiements.

Rappel du cadre

Conformément à l'article LO 6361-4, l'assemblée délibérante peut utiliser les autorisations de programme et crédits de paiements. Pour permettre la régularisation et l'utilisation des Autorisations de programmes et Crédits de paiements (AP/CP), cette technique budgétaire doit être approuvée par l'assemblée délibérante.

Cette procédure comptable, qui permet une planification pluriannuelle des investissements, participe à l'amélioration de la visibilité financière des engagements de la collectivité à court et moyen terme.

Pour mémoire, l'article LO 6361-4 stipule que :

« Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ».

Préconisation

Il s'agit par cette délibération :

- De créer de nouvelles autorisations de programmes et crédits de paiement
- De réviser les AP/CP existantes.
-

Le financement des opérations correspondantes sera assuré par les recettes suivantes :

- L'autofinancement
- Les emprunts
- Les subventions
- Les autres recettes de la section d'investissement (FCTVA...)

La nouvelle proposition des autorisations de programme et crédits de paiements se présente conformément au tableau joint en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil territorial,

Daniel GIBBES

PROJET DE DELIBERATION N°1

Objet : Autorisation et vote sur la base de l'article LO 6361-4 des autorisations de programme et crédits de paiements.

Vu la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu l'article LO6361-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M52 mise à jour au 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant la nécessité de réviser les autorisations de programme et crédits de paiements pour faciliter le suivi et la réalisation des dépenses d'investissements ;

Vu l'avis de la commission des finances et de la fiscalité,

Vu l'avis du Conseil Economique Social et Culturel « CESC » ;

Considérant le rapport du Président,

Le Conseil territorial,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les modifications des montants des Autorisations de Programme (AP) et la répartition des crédits de Paiement (CP), tels que définies en annexe.

Article 2 : D'autoriser les reports de crédits de paiement sur les années suivantes automatiquement sauf décision contraire de l'assemblée délibérante.

Article 3 : Le Président du Conseil territorial, la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Journal Officiel de Saint-Martin.

Le Président du Conseil territorial,

Daniel GIBBS

ANNEXE - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Désignation de l'A.P.	Montant des AP	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (N)	Restes à financer au-delà de l'exercice N
Rénovation des écoles du 1er degré	1 500 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €
Création d'un nouveau collège à la Savane (Collège 900)	23 255 656,00 €	5 810 575,00 €	17 445 081,00 €
Rénovation et reconstruction du collège de QD (Collège 600)	14 000 486,00 €	4 213 526,00 €	9 786 960,00 €
Rénovation de 8 cantines	2 500 000,00 €	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €
Médiathèque Abris Microfoiles Y/C Equipements	4 723 000,00 €	150 000,00 €	4 573 000,00 €
Réovation Stade L. VANTERPOOL terrain synthétique et éclairage	1 819 023,00 €	400 000,00 €	1 419 023,00 €
Centre nautique et construction de 2 bassins de natation	7 000 000,00 €	350 000,00 €	6 650 000,00 €
Street Work out	250 000,00 €	50 000,00 €	200 000,00 €
Toilettes et vestiaires du terrain de GC	250 000,00 €	250 000,00 €	- €
Eclairage et gradins Plateau sportif de Cul de sac	278 296,00 €	278 296,00 €	- €
Local "tennis club"	389 150,00 €		389 150,00 €
Local plateau de la Savane	200 000,00 €		200 000,00 €
Démolitions de bâtiments publics	2 400 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €
Abattoir	1 100 000,00 €	1 000 000,00 €	100 000,00 €
Lolos temporaires Marigot (report 2018)	300 000,00 €		300 000,00 €
Aménagement équipements publics	330 000,00 €		330 000,00 €
Rénovation/entretien de l'éclairage public	5 138 150,00 €	500 000,00 €	4 638 150,00 €
Extension et modernisation du réseau de vidéo-protection	1 297 120,00 €	1 000 000,00 €	297 120,00 €
Création du point de débarquement des pêcheurs	1 518 700,00 €	150 000,00 €	1 368 700,00 €
Aménagement du parking "Red gate"	800 000,00 €	800 000,00 €	- €
Aménagement et équipements des sites touristiques	250 000,00 €		250 000,00 €
Aménagement du quartier de la Savane (VRD)	5 000 000,00 €	3 333 333,00 €	1 666 667,00 €
Acquisitions foncières	6 450 000,00 €	3 450 000,00 €	3 000 000,00 €
Travaux routiers	9 000 000,00 €	6 000 000,00 €	3 000 000,00 €
Renforcement cyclonique pour abris FEI 2022	1 500 000,00 €	1 725 000,00 €	225 000,00 €
Radar Météo	1 725 000,00 €		1 725 000,00 €
Schéma territorial des déchets	120 000,00 €		120 000,00 €
Bacs et colonnes de tri	1 000 000,00 €	600 000,00 €	400 000,00 €
Salle omnisport (ETUDES)	200 000,00 €		200 000,00 €
Stade Albéric RICHARDS (Ph 1: ETUDES + CLOTURE)	600 000,00 €	200 000,00 €	400 000,00 €
Création bâtiment socio-administratif Quartier Orléans (ETUDES)	200 000,00 €		200 000,00 €
Maison de la formation (ETUDES DE FAISABILITE)	200 000,00 €	150 000,00 €	50 000,00 €
Aménagement du parc de l'étang aux poissons (ETUDES)	1 500 000,00 €	50 000,00 €	1 450 000,00 €
Schéma déplacements	400 000,00 €		400 000,00 €
Réalisation de la voirie d'accès à la Cité Scolaire de la Savane	200 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €
PAP)	170 000,00 €	50 000,00 €	120 000,00 €
Création déchetteries (ETUDES) EXTERNALISATION	600 000,00 €		600 000,00 €
Actions de prévention/communication	300 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Bassin de rétention de Concordia (ETUDES)	90 000,00 €	25 000,00 €	65 000,00 €
Réalisation de l'Exutoire de Grand Case (ETUDES)	200 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €
Pluvial Savane (ETUDES)	1 930 000,00 €	100 000,00 €	1 830 000,00 €
Pluvial Belleplaine (ETUDES)	300 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €
Etude exutoire Marigot Centre	200 000,00 €		200 000,00 €
Aménagement du site de la plantation Mont Vernon (AMO + Appel à projet Insertion)	2 119 500,00 €	30 000,00 €	2 089 500,00 €
Restauration du Fort Louis (AMO)	3 365 000,00 €	280 000,00 €	3 085 000,00 €
Rénovation de l'ancienne prison (AMO)	900 000,00 €	30 000,00 €	870 000,00 €
Réhabilitation élément patrimoniaux Spring (AMO)	250 000,00 €	84 000,00 €	166 000,00 €
Rénovation et aménagement du stade T. CARTI	4 082 000,00 €	150 000,00 €	3 932 000,00 €
Espace sportif de Cul de Sac	1 500 000,00 €	50 000,00 €	1 450 000,00 €
Réhab Soualiga	2 900 000,00 €		2 900 000,00 €
Cité administrative	6 500 000,00 €	200 000,00 €	6 300 000,00 €
Maison des associations de GC	2 500 000,00 €	250 000,00 €	2 250 000,00 €
Réhabilitation des 4 églises (Subvention)	2 000 000,00 €	500 000,00 €	1 500 000,00 €
Réhabilitation Salle Omnisports Redgate Galsbay	9 000 000,00 €	70 000,00 €	8 930 000,00 €
Aménagement du pôle touristique de Grand Case	3 500 000,00 €	500 000,00 €	3 000 000,00 €
Requalification du front de mer de Marigot	11 481 400,00 €	481 400,00 €	11 000 000,00 €
Projet en faveur de l'embellissement des zones touristiques et de l'image de la destination Saint-Martin	2 000 000,00 €	500 000,00 €	1 500 000,00 €
TOTAUX	153 282 481,00 €	37 311 130,00 €	115 571 351,00 €

RAPPORT N°2 AU CONSEIL TERRITORIAL

Objet : Vote du Budget Primitif 2021.

Le Conseil territorial est invité à se prononcer sur le projet du Budget Primitif 2021

Les nouvelles prévisions pour l'exercice 2021 tiennent compte des efforts des réductions de dépenses publiques mais également de la diminution des recettes causées par la pandémie Covid-19.

En section d'investissement, de grosses opérations sont budgétisées, notamment les collèges mais aussi les dépenses liées à la réfection des routes.

Les dépenses de fonctionnement retenues pour 2021 tiennent compte des dépenses réalisées sur l'exercice 2020.

En effet, la collectivité maîtrise ses charges à caractère général. Les charges de personnel sont en légère augmentation soit 44,6 millions d'euros. Elles prennent en compte tenu de l'application des CAP pour la carrière des agents et des recrutements à venir. Les subventions aux satellites et aux associations demeurent stables pour ce nouvel exercice 2021 soit près de 27 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement seront assurées par :

Les recettes de fonctionnement en légère diminution par rapport à 2020 car elle reflète la situation sanitaire qui affecte notre fiscalité. Les recettes de l'Etat sont stables.

Le présent budget est voté sans les résultats de l'exercice précédent. Les résultats seront repris lors du vote du compte administratif 2020.

Les dépenses d'investissements sont composées des opérations d'équipements, des études, des subventions d'équipements et des opérations pour lesquelles la collectivité fera appel à l'externalisation.

Le volume des crédits de paiements pour l'exercice 2021 s'élève à 37 311 130 euros. La répartition des crédits est inscrite dans l'annexe relative aux autorisations de programme et crédits de paiements.

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par l'emprunt AFD de 15 millions d'euros qu'il faudra mobiliser dès 2021.

Le montant des subventions pour cet exercice s'élève à près de 30 060 629 d'euros et finance donc près de la moitié de la section d'investissement.

Le virement de la section de fonctionnement s'élève à 9 millions d'euros et couvre le remboursement du capital de l'emprunt qui est de 4,7 millions d'euros.

Le tableau joint en annexe reprend les grandes masses du présent budget primitif 2021.

Le Président du Conseil territorial,

Daniel GIBBES

PROJET DE DELIBERATION N°2

Objet : Vote du Budget Primitif 2021.

Vu la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu l'article LO6361 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M52 mise à jour au 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant la nécessité de prévoir annuellement les crédits budgétaires en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et d'investissement ;

Vu l'avis de la commission des finances et de la fiscalité,

Vu l'avis du Conseil Economique Social et Culturel ;

Considérant le rapport du Président,

Le Conseil territorial,

DECIDE :

Article 1 : Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2021 est adopté avec une section d'investissement de 63 502 438 € en dépenses et de 63 502 438 € en recettes hors restes à réaliser, et une section de fonctionnement de 136 572 270 € en dépenses et de 136 572 270 € en recettes.

Les crédits de paiements 2021 des AP/CP sont inscrits dans la délibération relative aux AP/CP.

Les 2 sections sont équilibrées en dépenses et en recettes et par section.

Article 2 : Sont attribuées des subventions, en fonctionnement et en investissement, à différents organismes comme décrit en annexe du document budgétaire.

Article 3 : Le Président du Conseil territorial, la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Journal Officiel de Saint-Martin.

Le Président du Conseil territorial,

Daniel GIBBS

ANNEXE

Synthèse du BP 2021

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 Charges à caractère général	17 000 000,00 €	70 - Produits services domaine	450 000,00 €
012 Charges de personnel	44 631 000,00 €	73 - Impôts et taxes sauf 731	85 000 000,00 €
016 Allocation personnalisée d'autonomie	4 000 000,00 €	731 - Impositions directes	17 300 000,00 €
017 Revenu de solidarité active	14 300 000,00 €	74 - Dotations, subventions	16 452 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	27 050 000,00 €	75 - Autres produits gestion courante	138 270,00 €
6586 Frais de fonctionnement des groupes élus	6 000,00 €	013 - atténuations de charges	1 000 000,00 €
66 Charges financières	1 143 461,00 €	016 - Allocation personnalisée d'autonomie	815 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	3 000 000,00 €	017 - Revenu solidarité active	417 000,00 €
68 Dotations aux amortissements et prov.	9 000 000,00 €	78 - Reprises sur amort. et provisions	15 000 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	9 941 809,00 €		
042 Opé ordre transf. Entre sections	6 500 000,00 €		
Total Dépenses de fonctionnement	136 572 270,00 €	Total Recettes de fonctionnement	136 572 270,00 €
Dépenses investissements		Recettes investissements	
Chapitres / opérations	Montant	Chapitres opérations	Montant
16 Emprunts et dettes	4 689 961,00 €	040 Opérations ordre entre sections	6 500 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	1 000 000,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	2 000 000,00 €
204 Subventions d'équipement versées	5 000 000,00 €	13 Subventions	30 060 629,00 €
21 Immobilisations corporelles	5 000 000,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	15 000 000,00 €
23 Immobilisations en cours	8 201 347,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	9 941 809,00 €
26 Participations et créances rattachées	300 000,00 €		
27 Autres immobilisations financières	2 000 000,00 €		
Opérations équipements (voir annexe AP/CP)	37 311 130,00 €		
Total Dépenses investissement	63 502 438,00 €	Total Recettes investissement	63 502 438,00 €
Total Dépenses du Budget	200 074 708,00 €	Total Recettes du budget	200 074 708,00 €